

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 545

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	20 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conditions de vie outre-mer	3 038 336	0
TOTAUX	3 058 336	0
SOLDE	3 058 336	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

- 1) Conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, il est procédé à une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible, de 2 184 500 € les autorisations

d'engagement et crédits de paiement de la mission « Outre-mer ». Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

20 000 € sur le programme « Emploi outre-mer », action 02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » ;

2 164 500 € sur le programme « Conditions de vie outre-mer », action 04 « Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports ».

2) Conformément au souhait exprimé par la commission des finances du Sénat, il est procédé à une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible, de 873 836 € en autorisations d'engagement et crédits de paiement les crédits de la mission « Outre-mer ». Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

573 836 € sur le programme « Conditions de vie outre-mer », action 04 « Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports » ;

300 000 € sur le programme « Conditions de vie outre-mer », action 06 « Collectivités territoriales ».